Corrigé rédigé – Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ?

Avantages comparatifs, dotations factorielles et technologiques, commerce entre pays comparables, productivité et compétitivité, chaînes de valeur, effets induits, libre-échange et protectionnisme (SES Terminale)

Durée : 4 h – Calculatrice et dictionnaire non autorisés – Sur 20 points · Spécialité SES Terminale

Sujet : Dans quelle mesure les effets induits par le commerce international justifient-ils le recours au protectionnisme ?

Introduction

Le 2 avril 2025, les États-Unis annoncent un droit de douane minimal de 10 % sur la plupart de leurs importations, au nom des emplois industriels perdus face à la concurrence étrangère. La décision, annulée par la Cour suprême américaine en février 2026 puis remplacée en partie par d'autres droits, relance un débat ancien.

Le commerce international désigne les échanges de biens et de services entre résidents de pays différents. Ses effets induits sont les conséquences de l'ouverture au-delà de la seule spécialisation : baisse des prix et diversité des produits, diffusion des technologies, réduction des inégalités entre pays, mais aussi hausse des inégalités de revenus au sein des pays et pertes d'emplois localisées. Le protectionnisme regroupe les mesures par lesquelles un État protège ses producteurs de la concurrence étrangère : droits de douane, quotas, normes, subventions.

Depuis 1947, le GATT puis l'OMC ont organisé une baisse négociée des droits de douane au nom des gains du libre-échange. Pourtant, si l'ouverture enrichit les pays en moyenne, elle fait aussi des perdants, que les gains globaux ne consolent pas.

Dès lors, les effets induits du commerce international justifient-ils de restreindre les échanges, et sous quelle forme, ou appellent-ils d'autres réponses que le protectionnisme ?

Nous verrons d'abord que les effets induits du commerce sont avant tout des gains qui plaident pour l'ouverture, puis que certains d'entre eux peuvent justifier une protection ciblée, enfin que le protectionnisme, coûteux, est rarement la réponse la plus efficace aux effets négatifs de l'ouverture.

I. Les effets induits du commerce sont d'abord des gains qui plaident pour l'ouverture

Le commerce international accroît d'abord la richesse disponible. David Ricardo montre en 1817 que chaque pays gagne à se spécialiser dans la production où il détient un avantage comparatif, même s'il est moins productif partout : avec le même travail, le Portugal et l'Angleterre obtiennent davantage de vin et de drap en échangeant qu'en produisant chacun les deux biens. Paul Krugman (1979) ajoute un gain que Ricardo ignorait : grâce aux économies d'échelle, chaque firme produit en grande série une variété pour un marché élargi, si bien que les consommateurs paient moins cher et disposent de davantage de choix. Ces gains moyens, en termes de baisse des prix, profitent à tous les acheteurs, ménages comme entreprises.

L'ouverture a aussi contribué à réduire les inégalités entre pays. Le document 1 montre qu'entre 1990 et 2024 les exportations mondiales passent de 18,8 % à 29,1 % du PIB mondial, soit une hausse de 10,3 points, tandis que la part de la population mondiale vivant avec moins de 3 dollars par jour tombe de 43,4 % à 10,1 % : elle est divisée par 4,3 environ. Les pays émergents d'Asie, à commencer par la Chine, membre de l'OMC depuis 2001, se sont spécialisés selon leurs dotations factorielles, notamment leur abondance en travail peu qualifié, et se sont insérés dans les chaînes de valeur mondiales. Christoph

Lakner et Branko Milanovic (2016) observent ainsi qu'entre 1988 et 2008 les revenus proches de la médiane mondiale, surtout ceux des classes moyennes chinoises, ont le plus progressé. Une corrélation ne prouve pas à elle seule la causalité, mais les pays qui ont le plus rattrapé leur retard sont des pays qui se sont insérés dans les échanges mondiaux.

Enfin, l'ouverture élève la productivité. Pour Marc Melitz (2003), seules les firmes les plus productives peuvent couvrir les coûts fixes de l'exportation ; l'ouverture leur transfère des parts de marché et élimine les moins efficaces, ce qui élève la productivité moyenne du pays. Selon Richard Baldwin (2016), la fragmentation des chaînes de valeur depuis les années 1990 a permis à quelques pays émergents d'accéder rapidement au savoir-faire industriel des pays riches. Un protectionnisme général réduirait cette concurrence et ralentirait la diffusion du progrès technique.

Les gains du commerce sont donc réels, mais ce sont des gains moyens. Or certains groupes sociaux et certaines industries y perdent, ce qui peut justifier une protection.

II. Certains effets induits peuvent justifier une protection ciblée

L'ouverture peut d'abord accroître les inégalités de revenus au sein des pays. Selon le théorème de Stolper et Samuelson (1941), elle augmente la rémunération relative du facteur abondant d'un pays et réduit celle de son facteur rare. Dans un pays riche, le travail peu qualifié est le facteur relativement rare : la concurrence des pays qui en sont abondamment dotés pèse sur son emploi et son salaire. Le document 2 l'illustre : entre 1990 et 2007, la concurrence chinoise expliquerait environ un quart du recul de l'emploi industriel américain, et les zones les plus exposées subissent plus de chômage, des salaires plus faibles et une hausse des prestations sociales. Avec les effets indirects, elle aurait fait perdre entre 2,0 et 2,4 millions d'emplois de 1999 à 2011. Ces pertes localisées fondent les demandes de protection des régions industrielles. Dans les pays émergents, à l'inverse, le travail peu qualifié, abondant, gagne à l'ouverture : l'effet sur les inégalités dépend de la place du pays dans la division internationale du travail.

L'ouverture peut aussi empêcher un pays en retard de développer de nouvelles industries. Friedrich List (1841), prolongeant Alexander Hamilton (1791), défend un protectionnisme éducateur : une industrie naissante a des coûts élevés tant qu'elle n'a pas acquis l'expérience et la taille de ses concurrents ; exposée d'emblée à leur concurrence, elle disparaîtrait avant d'avoir appris. Une protection temporaire lui laisse le temps de devenir compétitive, puis doit être levée. La Corée du Sud a suivi cette logique en soutenant ses industries lourdes et chimiques à partir de 1973, avant de les exposer à la concurrence mondiale.

Enfin, certains marchés et certaines dépendances justifient une politique commerciale active. James Brander et Barbara Spencer (1985) montrent que, sur un marché dominé par quelques firmes en raison d'économies d'échelle considérables, une aide publique peut permettre à la firme nationale de capter une part des profits mondiaux : Airbus, créé en 1970 avec le soutien de plusieurs États européens, se partage aujourd'hui avec Boeing l'essentiel du marché des avions de ligne de grande capacité. La pénurie de masques de 2020 a aussi révélé des dépendances pour des produits essentiels. Dans ces cas, une protection ciblée et limitée dans le temps peut se justifier.

Certains effets induits du commerce peuvent donc justifier une protection, à condition qu'elle soit ciblée. Reste à savoir si le protectionnisme est le meilleur moyen de traiter ces effets, au regard de ce qu'il coûte.

III. Mais le protectionnisme est rarement la réponse la plus efficace aux effets négatifs de l'ouverture

Le protectionnisme a d'abord un coût élevé pour les consommateurs du pays qui l'impose. Le document 3 le chiffre pour les droits de douane décidés par les États-Unis en janvier 2018 sur les lave-linge importés : le prix des lave-linge augmente d'environ 12 %, et celui des sèche-linge, pourtant non taxés, d'autant, car les producteurs profitent de la moindre concurrence pour relever les prix de toute la gamme. Le coût annuel pour les consommateurs atteint environ 1,5 milliard de dollars pour environ 1 800 emplois créés,

soit 1 500 000 000 ÷ 1 800 ≈ 833 000 dollars par emploi et par an, bien plus que le salaire d'un ouvrier. Le droit de douane est donc payé en grande partie, et de façon peu visible, par les acheteurs nationaux.

Le protectionnisme expose ensuite aux représailles, qui peuvent annuler les gains attendus. Après le tarif Smoot-Hawley de juin 1930, les partenaires des États-Unis relèvent à leur tour leurs droits de douane : selon Charles Kindleberger (1973), les importations mensuelles de 75 pays passent d'environ 3 milliards de dollars-or en janvier 1929 à environ 1 milliard en janvier 1933. Le protectionnisme n'a pas causé la crise, mais il a aggravé l'effondrement des échanges. La guerre commerciale sino-américaine de 2018-2019 a reproduit cette logique de riposte. Protéger une branche peut ainsi détruire des emplois dans les branches exportatrices visées.

Enfin, d'autres politiques traitent plus directement les effets négatifs de l'ouverture. Les États-Unis ont créé dès 1962 la Trade Adjustment Assistance, qui finance la formation et la reconversion des travailleurs touchés par les importations : une partie des gains de l'ouverture compense ses perdants sans renchérir les prix pour tous. Pour Dani Rodrik (1997), l'ouverture n'est soutenable que si elle s'accompagne d'une protection sociale suffisante, faute de quoi les perdants se mobilisent contre elle. Ces politiques ont toutefois souvent été trop modestes face au choc décrit par le document 2 : le débat porte sur leur ampleur, ou sur la nécessité d'y ajouter des protections.

Conclusion

Les effets induits du commerce international sont d'abord des gains : prix plus bas, productivité accrue, rattrapage des pays émergents. Ils comprennent pourtant des pertes, concentrées sur les travailleurs peu qualifiés et sur certains territoires des pays riches, et des obstacles pour les industries naissantes des pays en retard.

Ces effets ne justifient donc pas un protectionnisme général, qui coûte cher aux consommateurs et expose aux représailles. Ils justifient, dans une certaine mesure, des protections ciblées et temporaires, pour des industries naissantes ou des secteurs stratégiques ; les inégalités internes et les pertes d'emplois appellent surtout des politiques de formation, de reconversion et de redistribution, dont l'ampleur reste débattue.

Le débat se déplace vers la gouvernance du commerce mondial : l'OMC, dont l'organe d'appel ne fonctionne plus depuis décembre 2019, peut-elle encore encadrer les choix de politique commerciale de ses membres ?

Ce qui est évalué	**Points**
Introduction : effets induits et protectionnisme définis, tension, problématique et plan annoncé	3
Partie I : gains à l'échange, réduction des inégalités entre pays, productivité	4
Partie II : inégalités au sein des pays, industries naissantes, marchés stratégiques	4
Partie III : coûts du protectionnisme, représailles, politiques d'accompagnement	4
Usage des documents 1 à 3 avec leurs calculs, transitions rédigées, conclusion nuancée	3
Langue : orthographe et syntaxe, deux points réservés depuis la note de service de 2026	2

Ce que le correcteur valorise — Cette copie part des effets induits au lieu d'opposer libre-échange et protectionnisme. Le correcteur valorise les calculs tirés du dossier (division par 4,3 de l'extrême pauvreté, 833 000 dollars par emploi), la prudence sur la causalité et la distinction entre protection générale et ciblée.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).